

Règlement d'artillerie de côte

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement d'artillerie de côte . Deuxième partie, Description et règles d'entretien du matériel .
Titre II, Matériels G de gros calibre : matériels de 240 m/m, modèles 1901 et 1903 exceptés : rédaction approuvée par le Ministre de la Guerre le 11 mars 1913, renseignements spécialement destinés aux officiers, aux gardiens de batterie, aux gradés, élèves gradés et ouvriers de batterie / Ministère de la Guerre

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Editeur, producteur : Paris : Impr. nationale, 1913

Description matérielle : 1 vol. (186 p.) : ill. ; 19 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. France Armée. -- Artillerie -- Règlements -- Artillerie -- Matériel de guerre

Sujet - Nom commun : Batteries (artillerie) -- Entretien et réparations
Batteries (artillerie)
Défense des côtes (science militaire)
Génie militaire

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Guides pratiques